

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

**Date de la convocation** : 24 septembre 2021

**Lieu** : Salle du conseil

Le cinq octobre deux-mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-AREY, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Madame Anne STUTZ, maire.

**Présents** : Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Caroline CASTILLON, Bernard GLUSZYK, Gérard JULIEN, Claire MEGIAS, Anne STUTZ

### Présentation du projet éolien par la société 3N

Monsieur Romain Nicolas de la société 3N Développement est venu faire une présentation de réalisation d'une étude de faisabilité en vue du développement d'un projet de parc éolien sur les territoires des communes de Saint-Arey et de Prunières. La société 3N Développement souhaite obtenir l'accord de la commune en vue de réaliser ces études et souhaite engagé une réservation foncière sur les parcelles d'intérêt propriété de la commune.

Après avoir pris connaissance de la présentation de la société 3N développement, le Conseil Municipal décide de prendre un temps de réflexion avant de rendre son avis sur ce projet.

### Remplacement de la secrétaire de mairie

Joëlle Troussier a fait part de son souhait de quitter son poste de secrétaire de mairie à Saint-Arey. Il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle a sollicité la commune de Prunières afin de mettre à disposition leur secrétaire de mairie quelques heures par semaine, selon les besoins administratifs (environ huit heures par semaine), pour assurer la continuité du service. Il est convenu que la commune de Saint-Arey remboursera à la commune de Prunières le montant de la rémunération et des cotisations sociales afférentes à cet agent. Le remboursement à la commune de Prunières s'effectuera sur une base trimestrielle

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Prunières et à mandater les dépenses relatives à cette mise à disposition.

### Changement de logiciels administratifs

Madame le Maire expose que l'Agence de Gestion et de Développement Informatique (AGEDI) est un syndicat intercommunal présent dans plus de 70 départements qui propose des logiciels de gestion administrative dédiées aux communes (Comptabilité, Paie, Etat-Civil, Liste électorale, Données sociales, Eau, Cadastre, Cimetière). Ces logiciels sont faciles d'accès et plusieurs communes du territoire les utilisent déjà, dont la commune de Prunières. Le syndicat AGEDI a été sollicité afin de faire une offre répondant aux besoins administratifs de la commune.

Devis PackLog + PackDemat pour Comptabilité, Paie, Etat-Civil, Liste électorale, DDDSU	1122 € + 276 €/an cotisation
Devis WEB-SIG pour la Gestion du Cadastre	306 € + 110 €/an mise à jour

Ces logiciels permettent par ailleurs de faire une économie sur les frais de maintenance qui s'élevaient actuellement à 950 € annuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à ouvrir un nouveau programme et décide de prendre la décision modificative suivante dans la section d'investissement : augmentation de crédit pour un montant de 1428 € au compte D2051 et une diminution de 1428 € au compte D020 *Dépenses imprévues*

#### Entretien cimetière

Suite à plusieurs arrêts maladie de l'employé communal, les travaux d'entretien du cimetière n'ont pu être réalisés dans les temps. Un devis d'entretien a été demandé à l'entreprise Batko.

#### Convention débroussaillage / élagage avec M. Mourard

La convention définissant les conditions d'exécution du service de débroussaillage et d'élagage sur la voirie communale par Mr Mourard Thierry est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Il convient de renouveler cette convention. Une proposition a été faite à Mr. Mourard avec une actualisation des tarifs en fonction de l'indice ACT-RA / ACTIVITE ROUTE AVEC CONDUCTEUR. Le prix de l'heure de débroussaillage à l'épareuse est fixé à date du 01/01/2021 à 40 € HT et le prix de l'heure de l'élagage au lamier est fixé à date du 01/01/2021 à 62 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement de la convention avec M. Mourard et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

#### Demande de pose d'un compteur d'eau pour alimentation parcelle B200

Madame Joëlle Duverger demande de pouvoir accéder à sa parcelle B200 à Fournachère et de pouvoir disposer d'un raccordement au réseau d'eau. Cette parcelle n'est pas desservie par la voirie ni par le réseau d'eau. L'accès pédestre est possible par le Sud en traversant la parcelle communale B220. L'accès par le Nord nécessite le passage par des parcelles privées. Un compteur d'eau pourrait être posé sur la parcelle B150, propriété de la commune, au niveau de l'ancien canal d'arrosage. Un tuyau passant dans l'ancien canal permettrait d'acheminer l'eau à proximité de la parcelle B200.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande à condition que le tuyau soit installé au sol dans l'ancien canal.

#### Demande de subvention SCEV

L'association SCEV (Sport Culture pour les Enfants du Valmontheys) a lancé un appel de cotisation pour l'année 2021. La cotisation demandée s'élève à 20 € par enfant de 3 à 18 ans.

Aucun enfant de la commune n'ayant participé aux activités proposées par la SCEV, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

## Participation financière accueil de loisirs sans hébergement

Madame le Maire expose que la commune de Susville sollicite une participation financière aux communes dont les enfants sont inscrits à l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) organisé par l'association « Maison Pour Tous » afin d'assurer une partie des charges liées à la gestion des locaux. Le coût par enfant est fixé à 60 € pour l'année. Au cours de l'année 2020-2021, trois enfants de la commune ont fréquenté l'ALSH de Susville, une participation de 180 € est demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer la convention de participation financière et à mandater les dépenses relatives à cette convention.

## Point sur les travaux

- Rafraîchissement mairie : en cours, récupération de mobilier armoires, bureau
- Réfection du toit du four à La Beaume : les plaques fibro-ciment ont été enlevés, les travaux devraient débuter cette semaine.
- Soutènement voirie La Beaume : le mur a été repris, attente de la pose de la barrière

Travaux à prévoir :

- Réfection chemin de Pellenfrey suite aux orages de cet été, un devis a été demandé à l'entreprise Brun
- Entretien réservoirs – réfection bris de vitres au réservoir du Bourg

## Informations diverses

- Signature de l'échange de la parcelle A263 / partie de la parcelle A265 avec Mr. Stas
- Achat d'une nouvelle paire de chaînes pour le tracteur de M. Mourard en vue du déneigement. Selon la convention de déneigement, le cout ( 1420,18 € TTC ) sera partagé avec la commune de Mayres-Savel.

## Compte rendu de réunions :

- Conférence territoriale 4/10/2021,
- Communauté de Commune de la Matheysine des 9/07 26/07 et 30/09/2021,
- ADMR du 22/09/2021,
- CLE du 2/09/2021,
- ADS du 9/09/2021,
- TE38 du 16/09/2021

Les comptes rendu de réunions sont disponibles en mairie.

## Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.